



AUTO-ÉCOLE MONTAGNÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la vie collective ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable à l'ensemble des élèves dès leur inscription.

ARTICLE 1 – CADRE LEGAL

L'auto-école montagné applique les règles d'enseignement selon les textes réglementaires en vigueur, notamment:

- l'arrêté du 02/05/2016 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (remc),
- les articles r.213-1 et suivants du code de la route,
- le respect du règlement général sur la protection des données (rgpd) pour la collecte et le traitement des données personnelles des élèves,
- les règles d'hygiène, sécurité et lutte contre les discriminations, violences et conduites addictives en milieu scolaire.

ARTICLE 2 – RÈGLES DE VIE ET DE COMPORTEMENT

Tout élève inscrit s'engage à respecter les règles suivantes, applicables dans l'établissement, en salle de code, en véhicule ou lors de tout accompagnement pédagogique :

- respect du personnel de l'auto-école et des autres élèves.
- respect du matériel (ne pas détériorer les chaises, murs, boîtiers de code, écrans, véhicules...).
- respect des locaux (propreté, mobilier, matériel informatique...).
- tenue correcte exigée et adaptée à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures à talons hauts ou non fermées).
- interdiction formelle de fumer ou vapoter dans les locaux et véhicules.
- interdiction de consommer ou d'avoir consommé alcool, drogues ou médicaments altérant la vigilance.
- interdiction de manger ou boire dans les véhicules et la salle de code.
- utilisation du matériel vidéo ou multimédia seulement sur autorisation.
- il est demandé de ne pas parler pendant les cours de code.

ARTICLE 3 – DÉPISTAGE & SÉCURITÉ

En cas de doute sur l'aptitude d'un élève à conduire (comportement anormal, suspicion de consommation de substances), l'établissement se réserve le droit :

- de procéder à un dépistage (alcoolémie ou stupéfiants) avant la leçon,
- en cas de test positif ou de refus de dépistage, la leçon sera annulée et facturée,
- l'élève pourra être convoqué par la direction pour un entretien disciplinaire.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Aucun élève ne peut accéder aux cours de code ou de conduite sans :

- avoir fourni un dossier complet (pièces justificatives à jour),
- avoir versé le premier acompte prévu dans le contrat de formation signé.

ARTICLE 5 – FONCTIONNEMENT DES COURS DE CODE

Les cours de code sont ouverts aux horaires fixés et affichés par l'établissement.

Il est fortement conseillé à l'élève de rester jusqu'à la fin de chaque correction pour comprendre l'ensemble des réponses et progresser efficacement.

L'utilisation d'un code en ligne est possible ; un identifiant personnel est fourni. L'élève s'engage à ne pas le partager.

Les séances peuvent être vidéos, animées par un formateur, ou se faire sous forme d'évaluations.

ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES (CONFORMITÉ RGPD)

L'auto-école collecte des données personnelles dans le cadre de votre formation (nom, contact, numéro neph, progression pédagogique, résultats). Ces données :

- sont strictement nécessaires à la gestion de la formation,
- ne sont communiquées qu'aux services habilités (ants, préfecture, enseignants),
- peuvent faire l'objet d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression sur simple demande à la direction.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le non-respect du présent règlement pourra donner lieu à :

- un avertissement verbal ou écrit,
- une exclusion temporaire ou définitive,
- une facturation de dommages matériels, si nécessaire.

ARTICLE 8 – AFFICHAGE

Le présent règlement est affiché :

- dans les locaux de l'auto-école,
- remis à chaque élève avec les documents de formation

Pour toute question ou précision, l'élève peut s'adresser à la direction ou à son formateur référent.

AUTO-ECOLE MONTAGNE ST JEAN

66 rue Charles Beauhaire – 45140 SAINT-JEAN DE LA RUELLE – Tél : 02.38.88.29.68

e-m@il : autoecolemontagne@sfr.fr

SAS – Siret : 82768559500015 – APE : 8553Z

TVA Intra : FR 37775530108 – Agrément n° : E1704500120